

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Chers collègues,

Après deux années durant lesquelles le travail communautaire a parfois été suspendu au projet d'alliance avec la 3CM, finalement repoussé, l'exercice 2018 ouvre une nouvelle ère pour notre intercommunalité. Au-delà de la conduite des opérations courantes et des projets d'investissements que vous souhaitez voir réalisés par la Communauté, il convient désormais de réaffirmer le cap de la CCMP et je vous le dis, chers collègues, de nous serrer les coudes !

La France compte aujourd'hui 1266 EPCI, parmi lesquels seuls 197 comptent moins de 10 communes. En diminuant l'an dernier de près de 40% le nombre d'EPCI, l'Etat a envoyé un message fort de rationalisation de la carte intercommunale, au service de l'efficacité de l'action locale et de la maîtrise des comptes publics. Concernant notre collectivité, la ponction financière cumulée sur les 4 derniers exercices s'élève à plus de 4,5 M€ dont 3,3 M€ pour le seul et désormais célèbre FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal).

Dans ce contexte, la Côtière se devait d'épouser son destin : celui d'une communauté d'agglomération de 50 000 habitants, administrativement rattachée au Département de l'Ain bien que géographiquement et économiquement située dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

J'ai depuis plusieurs années alerté sur la nécessité de renforcer notre intercommunalité située dans la première couronne métropolitaine. Lors de nos échanges avec la 3CM, je suis fier de la manière dont nous avons porté le débat avec l'ensemble du Bureau et je remercie mes collègues pour leur engagement, pour leur liberté de parole, et pour l'ambition que nous avons en partage. Je suis fier de ce qui nous unit, fier de ce que nous avons construit, fier que notre modèle de vivre-ensemble n'oppose pas les petites communes aux plus grosses, et que les postures politiciennes aient été transcendées dans l'intérêt supérieur de l'aménagement du territoire

Je regrette naturellement que des peurs irrationnelles aient finalement empêché une construction audacieuse. De grâce, ne cédon pas à l'illusion du repli sur soi dans une vision autarcique de l'avenir de la Côtière. La Métropole de Lyon n'est pas un ennemi qu'il faudrait à tout prix ignorer : le fait métropolitain est une opportunité pour nos populations et nos entreprises qu'il nous appartient de faire fructifier. Ce n'est pas en tournant le dos à la Métropole que nous pourrions construire un archipel métropolitain et une coopération intercommunautaire digne de ce nom.

Prenons l'exemple du déclassement de l'A6-A7 dont on sait qu'il impactera durablement notre territoire. Par-delà les postures d'indignation quant à la méthode poursuivie par l'Etat et la Métropole, il est indispensable que nous construisions avec notre voisin des solutions pragmatiques pour minimiser les impacts pour nos habitants. Soyons force de proposition et osons prendre place à la table des négociations comme le font les élus de l'Est lyonnais, de l'Ozon ou de l'agglomération viennoise. Vouloir préserver notre modèle, c'est d'abord et avant tout, accepter que le changement des habitudes, le changement des périmètres ou le changement des compétences soient pleinement intégrés à notre logiciel de gouvernance. Et je vous rappelle cette phrase de Keynes, « la difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles mais d'échapper aux idées anciennes ».

L'avenir nous appartient même s'il reste à inventer. En ce sens, nous devons renforcer l'Institution communautaire car si rien n'est possible sans les hommes et les femmes qui composent ce Conseil, rien ne sera durable sans les Institutions, garantes de notre vision de l'aménagement du territoire. Vous le savez, c'est bien l'imbrication de nos politiques publiques, entre les communes et la CCMP, qui permet notre développement. C'est pourquoi renforcer le fait communautaire est une absolue nécessité exigeant une triple volonté :

- Poursuivre les transferts de compétence et accentuer l'effort de mutualisation
- Pérenniser et développer à l'échelle du bloc local des services publics de proximité pour nos populations
- Soutenir notre attractivité économique et faciliter le parcours résidentiel

1/ Poursuivre les transferts de compétence et accentuer l'effort de mutualisation avec les communes

Notre effort de mutualisation est encore trop faible et les pistes envisagées ces dernières années n'ont pas été traduites en acte. L'attente d'une alliance avec la 3CM n'a probablement pas permis d'aller au bout de cette démarche. Mais il n'est pas trop tard pour remettre l'ouvrage sur le métier.

Il est ainsi un fait que les communes les plus peuplées ont des charges de centralité importantes et de moins en moins supportables du fait de leurs nombreuses compétences ou des équipements qu'elles continuent de gérer seules alors qu'ils bénéficient à l'ensemble de la population de la CCMP. C'est pourquoi le transfert du gymnase de la Chanal ou le projet de Pôle Culturel et Touristique (PCT) sont tout autant des équipements attendus par nos populations que des impératifs de bonne gestion. Concernant ce dernier dossier, afin de maintenir la dynamique positive du projet, j'ai proposé au Bureau communautaire, en accord avec Madame la Vice-présidente à la Culture, que nous engagions dès 2018 une étude stratégique sur le spectacle vivant à l'échelle du territoire avec le PCT en point de mire. À la manière de ce que nous avons fait pour la lecture publique, il s'agira ici de qualifier les besoins et les ambitions du territoire en matière de spectacle vivant, ce qui permettra de mieux paramétrer l'équipement futur et d'en choisir le mode de gestion le plus efficient.

En matière de compétences obligatoires, la loi NOTRe a posé un certain nombre de jalons, notamment concernant l'eau potable et l'assainissement dont l'étude de transfert est en cours de réalisation. Malgré l'ampleur de la tâche et les arbitrages qu'il nous faudra bientôt rendre, je ne peux que me réjouir de l'ambiance extrêmement constructive et cordiale, de surcroît, qui préside à ces travaux. Nous faisons le choix de préparer l'avenir en épousant pleinement ces nouvelles compétences, sans attendre les tergiversations parlementaires. Nous sommes dans l'action.

Mais la vision d'une intercommunalité renforcée ne peut se cantonner aux seules compétences obligatoires. Car ce ne sont pas celles-ci qui permettent de « faire communauté ». Bien d'autres sujets sont sur la table et d'ici la fin du mandat, je souhaite, en accord avec les communes, que d'autres pistes de transfert soient pleinement étudiées : il s'agit bien sûr de la voirie, pour laquelle nous avons récemment délibéré en faveur d'une compétence « étude de transfert ». Par-delà l'intérêt de la constitution d'un service commun regroupant des agents des différentes communes, il s'agit également d'anticiper au moyen d'un plan d'investissement pluriannuel la refonte de nos

voiries tout en les adaptant aux exigences des déplacements de nos administrés, notamment en matière de modes doux.

Par ailleurs, j'ai demandé aux communes d'être force de proposition pour mutualiser des services qui constituent aujourd'hui des charges de fonctionnement importantes. J'ai d'ailleurs bon espoir qu'une dynamique vertueuse s'engage.

Structure institutionnelle en perpétuel mouvement, la CCMP se doit également d'être davantage au service des administrés car il lui appartiendra demain, et en lien avec les communes, de gérer de plus en plus de services publics de proximité.

2/ Pérenniser et développer à l'échelle du bloc local des services publics de proximité pour nos populations

Cette fin de mandat verra la concrétisation de nombreux projets inscrits au PPI dont la version mise à jour est incluse au Rapport d'Orientations Budgétaires qui vous a été transmis. Si je ne peux les citer tous, je tiens à faire un focus sur deux d'entre eux :

Tout d'abord, le Miniplexe. Il s'agit là d'un projet exemplaire. Exemplaire parce que nous avons su surmonter nos désaccords. Être en désaccord n'est pas une fatalité et je me suis fait fort de chercher la voie du consensus pour porter ensemble ce magnifique projet pour le territoire que nous défendrons en CDAC d'ici la fin de l'année. Exemplaire ensuite, parce que ce projet culturel s'intègre dans une vision globale d'aménagement. A ce titre, l'étude que nous allons mener avec les communes de Saint-Maurice-de Beynost et de Beynost sur les déplacements dans le périmètre du Miniplexe, tout en y incluant la portée de projets résidentiels communaux, est une preuve supplémentaire de maturité collective qui fait progresser le territoire. Cette étude conduira inévitablement à la requalification du chemin des Baterses et du chemin des Combes pour lesquels nous avons provisionné près de 2M€ au PPI.

Je veux également citer la passerelle reliant la Côtière au Grand Parc, projet qui vous sera présenté ce soir dans le cadre du conseil. Ouvrage d'art, en lien avec l'anneau bleu et les espaces naturels remarquables du Grand Parc, ce projet illustre l'ouverture de notre territoire et son rôle d'agrafe entre le territoire métropolitain et le département de l'Ain.

Plus largement, c'est l'occasion de réaffirmer notre attachement au développement de toutes les mobilités, enjeu majeur de notre projet de territoire. Grâce à Colibri, dont la nouvelle version est un succès, nous avons déjà fait un pas important, mais face au défi de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique, et alors que la Côtière est fortement soumise aux émissions de particules fines dans l'aire métropolitaine, il est indispensable de poursuivre nos efforts.

C'est pourquoi d'ici la fin du mandat nous devons élaborer notre stratégie pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Nous lancerons également une réflexion concernant la gestion des parkings de gare, lieu privilégié de l'intermodalité mais également véritables aspirateurs à véhicules dont un certain nombre provient de l'extérieur de notre territoire. Enfin, je proposerai lors du prochain Conseil communautaire de valider un tracé modes doux permettant d'enclencher dès cette année des travaux de signalisation et d'aménagement de pistes cyclables. Véritable artère reliant les trois communes les plus peuplées, elle desservira les points d'attractivité de notre territoire et sera là

aussi l'illustration par les actes de notre volonté. Evidemment, il s'agit là d'une étape transitoire nécessaire avant le transfert éventuel de l'intégralité des voiries.

En sus des ces grands projets d'investissements, deux nouveaux services à la population méritent d'être cités : le Centre de Surveillance Urbaine (CSU) et la Maison de Services Au Public (MSAP). Concernant le premier, l'investissement a été réévalué à hauteur de 500K€. Si les recrutements sont en cours pour une mise en service en septembre 2018, il nous faudra surtout rendre opérationnel cet outil au service de la sécurité de nos administrés. A court terme, nous investirons pour renforcer les liaisons radio entre Polices Municipales et Gendarmerie et ainsi gagner en rapidité et en efficacité. Nos agents de surveillance ne pouvant toutefois verbaliser, la question d'une police intercommunale se posera rapidement si l'on souhaite poursuivre la rationalisation de l'action publique. Concernant la MSAP, il s'agit là d'un projet que nous construisons patiemment. Regroupant des services essentiels pour la population (CAF, retraite / CARSATT, point climat-énergie, emploi-insertion, etc), ce lieu bénéficiera à l'ensemble de nos populations, et en premier lieu aux plus défavorisés d'entre nous. Des incertitudes demeurent toutefois quant à son mode de gestion, sa localisation et son coût de fonctionnement. En attendant les arbitrages qui interviendront dans le courant de l'année, des actions existent déjà, notamment grâce aux acteurs locaux réunis dans le cadre du Contrat de Veille Active. Qu'il me soit permis de citer notamment l'annuaire numérique, préfiguration virtuelle de la MSAP, lancé en ce début d'année et qui répond à un besoin identifié de longue date.

3/ Faire du développement économique le moteur de notre attractivité résidentielle

L'attractivité économique est souvent présentée comme le relais nécessaire d'une ambition en termes d'investissements publics. De ce point de vue, la réalisation de la ZAC des Malettes, dont la commercialisation est sur le point de s'achever, est une grande réussite : siège régional d'ABB, siège national d'ISERBA, siège administratif régional d'ITM au sein du parc tertiaire, etc. Par-delà le succès économique et les recettes fiscales espérées, c'est bien notre modèle d'aménagement du territoire qui est validé : inscrire le tissu économique au sein d'un aménagement urbain de grande qualité. L'aménagement du site du Forum des Sports et de la ZAC des Malettes, dans sa continuité, est une nouvelle démonstration de la pertinence de notre modèle.

Reste que, sauf à vouloir grignoter sans cesse de la terre agricole, ce modèle arrive à épuisement. Si nous avons lancé l'étude pré-opérationnelle de l'extension de la ZAE de Neyron, dont il nous faudra en premier lieu maîtriser le foncier sur cette fin de mandat, nous savons que l'enjeu futur pour nos entreprises consistera avant tout en la requalification de parcelles, de tènements voire de zones dans leur ensemble. A titre d'exemple, nous travaillons en lien avec l'entreprise Philips sur la requalification du site. Et je ne manquerai pas de revenir devant le Conseil communautaire si des opportunités ou des projets structurants se présentent.

Par-delà la problématique des zones d'activité, il nous appartient aussi d'être un territoire innovant si nous souhaitons que la Côtière s'inscrive pleinement dans la dynamique économique métropolitaine. C'est pourquoi nous étudions depuis plus d'un an la possibilité d'implanter sur la ZAC des Malettes un incubateur industriel. Adossé à l'expérience Axandus, émanation d'Electrifil, cet incubateur constituerait une forme de Hub de l'innovation industrielle capable d'attirer sur le territoire les investisseurs et les jeunes développeurs qui feront les métiers de demain.

Reste alors à corréler le développement économique à une stratégie résidentielle assumée. Notre PLH rentrera cette année en révision et il lui appartiendra d'être à la hauteur des enjeux de notre territoire : faciliter la résidentialisation de jeunes actifs, faciliter le maintien des personnes âgées à leur domicile et lutter contre les déperditions d'énergie seront notamment des objectifs prioritaires. Tout ne passera pas uniquement par davantage d'aides financières de la CCMP. Il nous faudra également nous doter d'outils de planification et de mobilisation foncière pour porter une vision prospective qui ne se limite pas aux limites institutionnelles communales. Car nos habitants et nos actifs ne tiennent pas compte de ces limites lorsqu'ils travaillent, lorsqu'ils se déplacent, lorsqu'ils vivent et s'investissent sur notre territoire.

Chers collègues, vous le voyez, les projets de court et de moyen terme sont très nombreux. D'ores et déjà, nous sommes en train de construire ensemble les années de demain. Je souhaite que nous continuions à être force de proposition, à discuter de toutes les thématiques, sans tabou, sans réserve. Dans un monde en perpétuel mouvement, l'immobilisme, encore moins qu'hier, ne pourra être la solution en termes de gouvernance. La Côte d'Azur regorge d'atouts qu'il nous appartient de faire fructifier car, comme l'exprimait la philosophe Simone Weil, « l'avenir ne nous donne rien. C'est nous qui, pour le construire, devons tout lui donner ».

Mes chers collègues, je vous remercie de votre écoute et vous invite au débat.